

Communiqué du collectif des 39 contre la nuit sécuritaire

*Derrière le juge des libertés,
n'oublions pas les soins sans consentement en ambulatoire...*

Depuis le 1^{er} août 2011, la loi réformant les « soins » psychiatriques sans consentement s'applique. Dès sa fondation en décembre 2008, le collectif des 39 combat les dérives sécuritaires qu'entérine la loi actuelle.

Si un grand nombre de professionnels, de familles, de patients et plus largement de citoyens ont pu se féliciter de l'arrivée du juge dans le dispositif de privation de liberté, **nous ne pouvons oublier :**

- **la logique sécuritaire qui sous-tend cette loi** : amalgame entre maladie psychique et dangerosité, entre « soins » et médicaments au détriment de l'accompagnement relationnel,
- **la mise en place des « soins » sans consentement en ambulatoire**, « Soins » qui introduisent un contrôle illimité des patients (dans l'espace et dans le temps) par le biais des « programmes de soins » contraints qui, eux, ne sont pas soumis au juge des libertés et de la détention.
- La mise en place d'une garde à vue psychiatrique de 72h,
- La création d'une nouvelle catégorie de patients supposés dangereux sur leurs seuls antécédents (avec constitution d'un fichier informatique)

Depuis un mois, nous constatons au quotidien l'inflation des procédures administratives (augmentation drastique du nombre de certificats, rigidités accrues pour tisser du lien entre l'hôpital et la cité etc.), qui desservent le temps et les moyens accordés aux soins réels des patients hospitalisés et suivis en ambulatoire.

Enfin, lors des audiences, des ruptures du secret professionnel se produisent, rendant publique la souffrance des personnes déjà fragilisées.

Devant l'aberration du pan sécuritaire de la loi et l'impréparation flagrante du dispositif de protection des libertés qui, comme nous l'avions prévu, vont à l'encontre de soins réels,

**le collectif des 39 contre la nuit sécuritaire
appelle d'ores et déjà à un
grand rassemblement le
samedi 3 décembre 2011
à la Maison de l'Arbre – la Parole Errante
à Montreuil**

pour l'abrogation de cette loi et pour penser des pratiques psychiatriques qui, à rebours des dérives gestionnaires et sécuritaires actuelles, fassent hospitalité à la folie.

www.collectifpsychiatrie.fr